

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023







Publié le



ID : 014-211404371-20230201-DELIB\_2023\_017-AR

# Bordereau de signature

## DL\_459

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	07/02/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	08/02/2023	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	09/02/2023	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	09/02/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

## AFFICHEE LE :

26/01/2023

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

**L’an deux mil vingt trois, le 1<sup>er</sup> février, à 20 h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRONDON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2023**

DELIBERATION N° **DELIB/2023/017**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2022 et du budget prévisionnel 2023, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de les accompagner dans leurs projets et de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2023.

Association	Montants 2022	Propositions 2023
La Renaissance	380 000 € dont 9000 € pour le poste de médiatrice	360 000 € dont 9000 € pour le poste de médiatrice
Mondeville Animation	222 000 €	211 000 €
Amorgen	1 800 €	1 800 €
Atelier de Marion	300 €	300 €
Diabes Bleus	10 000 €	9500 €
Image Club Paul Langevin	1 350 €	1 350 €
Société Musicale Normande	4 500 €	4 200 €
Vivre Ensemble au Plateau	400 €	400 €
La Puérithèque	350 €	350 €
Mémoire et patrimoine SMN	200 €	200 €
AMC Les tontons tourneurs / PALMA	3 500 €	3 300 €

Par ailleurs, il est proposé de soutenir exceptionnellement un projet porté par l'association **AM Gospel** dont le siège est à Mondeville.

Association	Projet	Montant
Am Gospel	Master Class avec le Soweto Gospel Choir	780 €

Enfin, il est proposé de soutenir exceptionnellement un projet porté par l'association **Mémoire et Patrimoine SMN** dont le siège est à Mondeville sous réserve de la participation financière des autres communes concernées par le projet, à savoir Colombelles et Giberville.

Association	Projet	Montant
Mémoire et patrimoine SMN	Embrassement – La Société Métallurgique de Normandie d'hier à demain	480 €

En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » sont annexés à la présente délibérations.

Ainsi, par conséquent,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001,

Vu les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation »,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire concourant à sa vie culturelle,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 23 janvier 2023,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations ci-dessus présentées ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

**Pour LA RENAISSANCE ( 360 000 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		

**Pour MONDEVILLE ANIMATION ( 211 000 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		

**Pour AMORGEN ( 1800 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

**Pour L'ATELIER DE MARION (300 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

**Pour LES DIABLES BLEUS ( 9500 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		

**Pour L'IMAGE CLUB PAUL LANGEVIN (1 350 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27		

**Pour LA SOCIETE MUSICALE NORMANDE (4 200 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE	

**Pour VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU (400 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		26		

**Pour LA PUERITHEQUE (350 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27		

**Pour MÉMOIRE ET PATRIMOINE SMN (200 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		26		

**Pour l'AMC LES TONTONS TOURNEURS (FESTIVAL PALMA) (3 300 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE	



**A titre exceptionnel**

**Pour AM GOSPEL dans le cadre du projet de Master class avec Le Soweto Gospel Choir (780 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

**Pour MÉMOIRE ET PATRIMOINE SMN dans le cadre du projet EMBRASEMENT (480 EUROS)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	Dominique MASSA

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**